

Nota 1 : Les coordonnées planimétriques, conformément au décret n° 2006-272 du 3 mars 2006, sont rattachées au système RGF 93, projection conique conforme CC43.

Nota 2 : Les coordonnées altimétriques, conformément au décret n° 2006-272 du 3 mars 2006, sont rattachées au système altimétrique NGF-IGN 69.

SERVITUDES A CONSTITUER

Servitude la plus étendue
 largeur minimum : 5,00m
 Emprise = 1564 m²
 Fonds Servants : AW n° 22, 40 et C n°461
 Fonds Dominants : AW n° 63p1 et p2



GEXXIA S.A.S
 Géomètre-Expert
 C. SERGEANT
 Successeur des cabinets AJALBERT et LAURET

PA4

Département du Var
 Commune de ROCBARON
 Lieu-dit "Les Faysonnes"
 Cadastre : AW n° 63p1

PROPRIETE DE :
S.C.I GAMAJAC


PLAN DE COMPOSITION

Lotissement "La Miranda"

échelle : 1 / 500

Système : RGF 93 / CC 43

Nivellement : NGF



Réf. Dossier : 2016-147
 Technicien : CB
 Date : 12.10.2016
 Complément : 12.07.2019

19, Avenue du Général de Gaulle - 83320 CARQUEIRANNE Tél : 04 94 58 66 98 Fax : 04 94 58 59 12
 bureau secondaire : 4, Place du Mourillon 83136 GAREOULT
 gexxia.geometre@gmail.com - SIRET : 814 798 914 00010 - NAF : 7112A

LEGENDE DEFINITION LIMITE DE PROPRIETE

- Application du parcellaire cadastral (les limites de parcelles ont été déterminées à partir du Plan Cadastral, et à partir du relevé sur les lieux. Ces limites sont indicatives car seule la procédure de Bornage Amiable (ou judiciaire) permet de définir juridiquement les limites d'une propriété)
- Limite de propriété (provisoire) (définie par le plan et le PV de Bornage normalisé du XX.XX.2019, établi par le cabinet GEXXIA, Géomètre-Expert à Carqueiranne - 83320, Réf 2016-147)
- Limite de propriété (définie par le plan de Division, établi par la SCP LAURET, Géomètre-Expert à Carqueiranne - 83320, Réf : 2010/026 et 2010/027)
- Limite de propriété (définie par le plans de Division, établis le 16/06/2009 et le 29/05/2002 par la SCP LAURET, à Carqueiranne - 83320, Réf : 912/084-DIV(B) et 941/084)

LEGENDE PLAN DE COMPOSITION

- ▶ Accès principal lotissement
- ▶ Accès lotissement
- Axe de Coupe
- ▶ Accès et Stationnements privatif non clos
- Niveau altimétrique projet fini
- Dévers, pente et rampe voirie
- Enrobé voie piétonne
- Enrobé voie de circulation
- Zone d'implantation obligatoires des constructions Annexes (cf articles UC6, UC7 et UC8 du règlement (PA10))
- Zone d'implantation obligatoires des constructions principales (cf articles UC6, UC7 et UC8 du règlement (PA10))

LEGENDE GENERALE

- △ Point d'opération (station)
- Clôture grillagée
- Mur bahut
- Mur
- Empierrement
- Construction
- Talus
- Compteur d'eau
- Bouche à clé
- Poteau, borne incendie
- Regard de visite EU
- Eclairage
- Poteau E.D.F.
- Compteur EDF
- Poteau F.T.
- Compteur F.T.
- Végétation
- Divers
- Pin
- Chêne
- Fruiter, olivier